

## **AVIS PUBLIC**

## AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2012-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 550-2012

## AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 11 septembre 2018, le Conseil de la Municipalité de Saint-David a adopté le projet de règlement intitulé «Premier projet de règlement numéro 550-2012-02 modifiant le Règlement de zonage numéro 550-2012».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 octobre 2018, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David. L'objet du règlement est de modifier les normes applicables aux garages privés, de prohiber l'utilisation de roulottes à des fins de résidences temporaires et d'introduire des dispositions relatives aux entrées charretières. Le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité. L'illustration des zones touchées par le règlement peut être consultée à l'hôtel de ville. Au cours de l'assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 16 h 30 ainsi que le jeudi, de 10 h à 18 h.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-David, ce 18ème jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit.

Sylvie Letendre, gma Directrice générale et secrétaire-trésorière